

Le directeur général

Maisons-Alfort, le 19 septembre 2022

NOTE d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

relatif à « L'encadrement sanitaire d'un lot de bovins retournant en France »

L'Anses a été saisie le 16/09/2022 par la Direction générale de l'alimentation (DGAI) pour la réalisation de l'appui scientifique et technique suivant : « Encadrement sanitaire d'un lot de bovins retournant en France ».

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE

1.1. Contexte

A la suite du refoulement d'un bateau transportant 787 bovins d'abattage par les autorités vétérinaires algériennes, la décision de leur retour en France a été prise. Ce bateau est stationné au port d'Alger depuis le lundi 5 septembre. Les animaux n'ont pas été débarqués. L'alimentation des animaux est depuis le milieu de la semaine _du 5 septembre 2022 constitué de fourrage dispensé par des fournisseurs algériens. Après échange avec les services de la Commission européenne, l'option retenue par les autorités françaises est de décharger les animaux du bateau à leur arrivée au port en France, de les acheminer sans délai vers un abattoir proche pour qu'ils soient abattus et leurs carcasses éliminées vers l'équarrissage. La gestion est prévue pour ces animaux selon les étapes suivantes :

- Arrivée du bateau à Sète le jeudi 22 septembre aux alentours de midi ;
- Visites vétérinaires à bord du bateau permettant de s'assurer de l'état de santé et de l'absence de signes cliniques de maladies contagieuses des animaux ainsi que leur aptitude au transport ;
- Déchargement et chargement canalisé directement en camion dans la nuit de jeudi à vendredi en flux tendu ;
- Nettoyage et désinfection des zones de chargement des camions puis de la zone de déchargement une fois les camions partis ;
- Départ du bateau dès le déchargement ;
- Transfert des animaux directement vers l'abattoir de Rodez en transport routier sécurisé en empruntant majoritairement l'autoroute A 75 ;

- Abattage vendredi après-midi et samedi matin : l'abattoir sera vide (animaux, frigos) et sera en capacité d'abattre 120 taurillons à l'heure ;
- Equarrissage des bovins et gestion des effluents ;
- Nettoyage / désinfection du site de l'abattoir et des camions comme un établissement suspect de fièvre aphteuse.

1.2. Objet de la saisine

La DGAL a demandé un appui de l'Anses pour répondre à plusieurs questions. Conformément au contrat établi avec le demandeur (2022-AST-0164), l'objectif de la présente note d'appui scientifique et technique (AST) est d'instruire les deux questions suivantes qui concernent :

- *Question 1 relative aux « modalités de l'élimination canalisée des bovins aux différentes étapes pour limiter les risques de santé animale notamment sur les mesures à prendre pour les éléments en contact avec les animaux (foin, eau, personnels, ...) »*
- *Question 2 relative aux « mesures de désinfection du bateau ».*
- *Question 3 à l'initiative des experts sur « les modalités de surveillance clinique et sérologique vis à vis du risque de fièvre aphteuse des bovins faisant l'objet de cette élimination canalisée ».*

La réponse à cette dernière question n'a pas pour ambition de garantir l'absence de risque de présence du virus de la fièvre aphteuse au sein de ce troupeau de bovins, lequel nécessiterait formellement une mise en quarantaine du troupeau pendant 14j (délai d'incubation maximal de la maladie) (OMSA, 2013) et un examen clinique, sérologique et le cas échéant virologique (sur d'éventuels animaux symptomatiques) des bovins à l'issue de la quarantaine. Compte tenu des enjeux de bien-être animal inhérents au maintien en quarantaine des bovins sur le bateau et de la demande de la Commission Européenne de traitement rapide de ce cas, l'échantillonnage sérologique proposé doit permettre néanmoins de s'assurer, avec un niveau de confiance statistique à préciser, que les bovins concernés n'ont pas été contaminés dans les 14 jours précédant le prélèvement.

2. ORGANISATION DES TRAVAUX

L'élaboration de cette note d'appui scientifique et technique (AST) a été coordonnée par l'Unité Virologie du Laboratoire de Santé Animale de Maisons-Alfort (Laboratoire national de référence (LNR) et Laboratoire de référence de l'Union européenne (LRUE) sur la fièvre aphteuse).

Les travaux se sont basés sur une revue bibliographique de la réglementation et de la littérature scientifique et technique disponible.

Au vu de l'urgence sanitaire, le travail d'AST a été conduit dans un délai très court, et s'est attaché à prendre un compte le maximum d'éléments connus à date pour alimenter l'expertise.

3. ANALYSE ET CONCLUSIONS.

3.1. Contexte général

L'Algérie a notifié le 28/04/2022 à l'OMSA la présence de 3 foyers de fièvre aphteuse sur son territoire ([WAHIS \(woah.org\)](https://www.woah.org/)). Depuis, cinq rapports de suivi ont été soumis à l'OMSA dans

lesquels d'autres foyers ont été rapportés. Au 15/09/2022, un total de 23 foyers a été notifié à l'OMSA. Compte tenu de cette situation sanitaire, et du fait que les bovins faisant l'objet de la saisine ont été alimentés avec du fourrage fourni par des acteurs algériens et dont la provenance n'est pas connue, le risque de contamination de ces animaux par le virus de la fièvre aphteuse a été considéré par les autorités françaises de la manière suivante : il ne peut pas être considéré nul et doit être pris en compte. Dans ce contexte, le bateau devra être considéré et géré comme un foyer suspect de fièvre aphteuse.

En conséquence, les recommandations formulées dans la présente note se concentrent sur, et se limitent au risque de l'introduction du virus de la fièvre aphteuse sur le territoire français, sans prendre en considération d'éventuels autres risques sanitaires.

Compte tenu des éléments d'information transmis par le demandeur, notamment des dernières observations du troupeau, l'analyse est basée principalement sur une hypothèse d'absence de signes cliniques évocateurs de la fièvre aphteuse qui devra être vérifiée avant le débarquement des animaux en France.

3.2. Question 1 : modalités de l'élimination canalisée des bovins aux différentes étapes pour limiter les risques de santé animale notamment sur les mesures à prendre pour les éléments en contact avec les animaux (foin, eau, personnels, ...)

L'espèce bovine est très sensible au virus de la fièvre aphteuse et peut présenter des signes cliniques pouvant être sévères, en particulier chez des animaux naïfs. La visite vétérinaire à bord du bateau **avant déchargement est essentielle** pour s'assurer que les animaux ne présentent pas de signes cliniques de fièvre aphteuse, afin de conforter l'hypothèse de travail. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité que les animaux puissent être en période d'incubation avant apparition de signes cliniques. En effet, il est difficile de savoir à quel moment les animaux ont été potentiellement en contact avec le virus et sachant que la période d'incubation du virus est considérée de 2 à 14 jours (OMSA, 2013), on ne peut pas exclure l'hypothèse d'une infection pré-symptomatique. Il aurait été préférable, dans la mesure du possible d'appliquer aux bovins une quarantaine de 14 jours après élimination du fourrage et de l'eau de boisson fournie en Algérie et d'effectuer le nettoyage et la désinfection du bateau.

Cependant, compte tenu des enjeux de bien-être animal et de nécessité de traitement rapide, le présent appui scientifique et technique vise à recommander les mesures de biosécurité maximales pour que toutes les mesures de prévention soient prises pour cette élimination canalisée, prenant en compte l'absence de signes cliniques chez les animaux à ce stade.

Recommandations

Il est recommandé d'appliquer les mesures de biosécurité applicable à un foyer de fièvre aphteuse. Afin de permettre un accès sécurisé pour les personnes devant intervenir auprès des animaux, il est nécessaire de mettre en place une zone d'accès saine et d'une zone de décontamination avec des procédures qui respectent les mesures de biosécurité adaptées à la fièvre aphteuse. Les contacts avec les animaux devront être limités au strict minimum. Le personnel qui doit être en contact avec les animaux y compris pour la visite sanitaire doit porter des combinaisons de biosécurité qui seront détruites après utilisation. Il est recommandé que ce personnel n'aille pas au contact d'animaux sensibles pendant trois jours après leur contact avec les bovins (OMSA, 2013).de ce chargement.

Le matériel ayant été en contact avec les animaux doit être désinfecté à l'aide d'un désinfectant approprié pour la fièvre aphteuse. Pour ce qui concerne le fourrage, les déchets et autres matières en provenance d'Algérie ou ayant été en contact avec les aliments délivrés aux bovins ils doivent être décontaminés et si possible détruits par la suite par incinération.

3.3. Question 2 : Mesures de désinfection du bateau

La destination du bateau après déchargement n'est pas connue à ce jour. Comme mentionné ci-dessus, le bateau est à considérer comme un foyer suspect de fièvre aphteuse. Tout matériel et personnes ayant été en contact avec les animaux est à considérer comme une source potentielle de contamination virale.

Recommandations

Il est recommandé de désinfecter le matériel et les surfaces ayant été en contact avec les animaux avec un désinfectant approprié pour la fièvre aphteuse. Le personnel du bateau ayant été en contact avec les animaux notamment lors de la phase de déchargement des animaux ne doit pas quitter la « zone infectée » avant de prendre une douche, de changer de vêtements, et de procéder au lavage adapté des vêtements susceptibles d'avoir été contaminés.

3.4. Question 3 : Modalités de surveillance clinique et sérologique vis à vis du risque de fièvre aphteuse des bovins faisant l'objet de cette élimination canalisée

Il est prévu une visite vétérinaire à bord avant déchargement. Elle devra permettre de vérifier l'état de santé des animaux et notamment l'absence de signes cliniques évocateurs de la fièvre aphteuse.

Cependant, il n'est pas possible d'exclure l'hypothèse que les animaux soient en stade préclinique sachant que la durée d'incubation du virus de la fièvre aphteuse est de 2 à 14 jours et qu'il est difficile de connaître le moment d'infection.

Recommandations

Il est recommandé, au moment de cette visite vétérinaire, de réaliser des prélèvements de sang sur tube sec et sur tube avec anticoagulant et de les envoyer le plus rapidement possible au LNR (laboratoire national de référence) pour analyse. Compte tenu de l'effectif total de bovins (787), les prélèvements devront être réalisés sur 250 animaux afin d'atteindre un taux de prévalence limite de 1% (au risque α de 5% pour une méthode ayant une sensibilité de 99%).

3.5. Conclusion générale et recommandations

La probabilité d'introduction de la fièvre aphteuse sur le territoire français par ces bovins ne peut pas être considérée comme nulle même si elle est probablement très faible dès lors que l'absence de signes cliniques sera constatée lors de la visite vétérinaire avant débarquement. Néanmoins, afin de mieux apprécier le risque présenté par ce groupe d'animaux, l'Anses recommande la mise en place d'un dépistage sérologique pour s'assurer, sur la base d'un échantillonnage de 250 animaux, que le TPL est inférieur à 1% avec un niveau de confiance de 95%.

Pour autant, et sans attendre les résultats de cette investigation, le bateau devra être considéré comme un foyer suspect de fièvre aphteuse et traité intrinsèquement comme tel,

Cela concerne notamment le nettoyage et la désinfection du bateau, les précautions sanitaires à prendre par le personnel au contact de ces animaux et la destruction des fourrages, voire des matériels, ayant servi à l'alimentation des bovins avant et durant le transport maritime. Les modalités de l'élimination canalisée prévues, avec l'application de mesures de biosécurité adéquates, devraient minimiser considérablement le risque d'introduction de la fièvre aphteuse sur le territoire métropolitain.

Rétrospectivement, ce risque sera d'autant plus faible si l'échantillonnage pour sérologie proposé dans le présent avis est respecté et que ces échantillons sont négatifs à l'issue de leur analyse.

Dr Roger Genet

MOTS-CLÉS

Fièvre Aphteuse, bovins, transport depuis l'Algérie, élimination canalisée, désinfection, surveillance sérologique.

BIBLIOGRAPHIE

OMSA, , 2013:
https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Animal_Health_in_the_World/docs/pdf/Disease_cards/FOOT_AND_MOUTH_DISEASE.pdf

CITATION SUGGÉRÉE

Anses. (2022). Note d'appui scientifique et technique relative à « l'encadrement sanitaire d'un lot de bovins retournant en France » après un séjour dans un port Algérien. (saisine 2022-AST-0164). Maisons-Alfort : Anses, 6 p.